L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI MATIN, 17 OCTOBRE.

LE RURAL.

No 13 Samedi, 23 septembre 1871. No 13

Jugement des Révolutionnaires DU 4 SEPTEMBRE.

PAR
ALBERT DELPIT.

Voir l'*Abeille* de Dimanche—Suite.

Interrogatoire de Ferry.

M. le président.—Quand avez-vous été délégué à la mairie de Paris?

Ferry.—Vers le milieu du siége, en remplacement de M. Etienne Arago.

D.—Votre mission était peu politique. Quels sont les actes de votre administration qui peuvent attirer sur vous l'indulgence du tribunal?

R.—J'ai fait gratter les N et les E, puis à la place, inscrire: *Liberté, Egalité, Fraternité*, sur tous les monuments de Paris.

D.—Ce n'est guère le moment, ce me semble, de réquisitionner des gratteurs de murailles, quand l'ennemi est aux portes de la ville.

R.—Je n'avais pas affaire à l'ennemi.

D.—On le sait bien! Ce n'est pas la peine de le dire! — On vous reproche d'avoir donné des fêtes à l'hôtel de ville, pendant que vos concitoyens mouraient sur les champs de bataille, et mangé du pain blanc et des viandes choisies pendant que Paris mourait de faim et de froid?

R.—Tout cela est faux. J'ai gratté les monuments, pour que Paris cessât de porter la livrée de la tyrannie....

D.—Accusé, pas de phrases!

R.—M. le président, je suis avocat.—Quant aux orgies dont on m'accuse, je n'ai qu'une chose à répondre: c'est que j'ai vécu pendant le siége le front couvert de deuil et le corps livré aux macérations de toutes sortes. Plaise à la cour déclarer que j'ai bien agi!

D.—Nous savons à quoi nous en tenir. Introduisez le témoin Lécherit.

Audition du témoin.

M. le président.—Quelle était votre position auprès de l'accusé.

Le témoin.—Chef des cuisines, et secrétaire intime. J'avais dès longtemps prévu la chose. Dès le milieu de novembre, j'ai dit à l'accusé:—Voyez-vous, monsieur, ça ne peut pas durer bien longtemps comme ça. Nous aurons bientôt fini de manger les cailles, les perdrix et les faisans, et monsieur comprend que le jour où il me faudra, à cause de la disette, faire cuire de vulgaires poulets et de simples canards, je serai obligé de donner ma démission de chef à monsieur.—Monsieur me répondit:—Soyez tranquille! ça ira bien.—Le lendemain je redevins inquiet après avoir été tourmenté un moment, parce qu'étant occupé à écrire sous la dictée de monsieur, je remarquai cette phrase: "Ne venez pas ce soir, etc., etc." Alors, je jetai la plume, et je dis:—Tu sais, Jules, si tu n'invites pas cette personne à dîner, à *cause du manque*, je m'en vais!

M. le président.—Comment! vous tutoyiez l'accusé.

Le témoin.—Pas toujours: comme chef des cuisines, fricotant pour lui, je lui devais le respect et je lui disais: *vous*. Mais comme secrétaire intime, mêlé à toutes ses pensées, je lui disais: *tu*. C'est moi qui plus tard le détournai d'accepter l'ambassade de France aux Etats-Unis. Je lui ai dit: c'était à l'heure du dîner:—Tu sais, Jules, ne va pas là. On y mange mal.... J'ai l'honneur d'informer monsieur que le dîner de monsieur est servi.

Un second témoin, Jacques Robert, entre dans la salle.

C'est un grand jeune homme de vingt-cinq ans environ, à l'œil tranquille et assuré; un type d'honnête homme. Il est vêtu comme un ouvrier.

M. le président.—Vous savez quelque chose à la charge de l'accusé?

Le Témoin.—Je sais, M. le président, que je hais ces gens-là, et que je ne suis pas fâché de dire quelque chose contre eux. Voyez-vous, quand on a commencé le siége de Paris, j'ai dit à ma femme:—C'est pas tout ça, il faut aller se battre. La France est menacée, il n'y a pas à dire.—Ma femme était bien un peu triste de me voir partir, rapport à l'enfant; mais elle répondit:—Tu as raison, mon homme; laisse là ton rabot et va en tuer.—Il faut dire aussi que j'étais surexcité par les affiches de Trochu. Les phrases de cet homme-là me faisaient croire que tout le monde allait se battre! Alors, j'allai à la caisse d'épargne, j'en retirai le magot, pas le diable, 300 francs au plus, et j'allai m'installer aux avant-postes, dans le 16e de ligne. Pourtant j'étais bien surpris de voir que Trochu nous laissait tranquilles à ne rien faire et je pensais pas à nous jeter contre les Prussiens. J'attendais toujours. Un matin je reçus une lettre de ma femme où elle me disait: "Faut espérer que tu sera à quelque chose là-bas, mon homme, car ici ça va mal depuis que tu ne travailles plus." La pauvre diablesse, elle était malade, ne pouvant rien faire, et le petit maigrissait toujours. Voilà qu'un jour je reçus la visite d'un vieux camarade à moi, qui était dans la garde nationale, et serrurier, comme moi menuisier, seulement plus vieux. Or, entre deux gardes, il avait été arranger des portes chez Jules Simon, au ministère, et il avait entendu que Simon avait dit à M. Le Flô: "Général, je voudrais bien que mon fils ne fût pas soldat." Alors, je commençai à me demander pourquoi tous les honnêtes gens y allaient de leur peau, tandis que les parents, cousins, fils, neveux, filleuls, amis, et amis des amis de nos chefs, restaient tranquillement au coin de leur feu, tandis que nous gelions, nous, en mourant de faim dans la tranchée. Ça me fit réfléchir. Huit jours plus tard, j'appris que ma femme allait plus mal, et j'obtins un congé pour aller la voir. Il lui restait à peine cinquante francs de l'argent, parce que les visites du médecin et la pharmacie coûtaient bon. Quant au petit, il était blanc que ça me faisait mal. Enfin, me dis-je, tout ça va finir, je me trompais bien. Le 17 janvier je reçus un petit mot de la maison où on me disait de venir, vu que la femme et que l'enfant se mouraient. Je devins fou! J'accours: tous deux étaient couchés sur le même lit, morts. Oh! monsieur le président, je vous jure que je suis bien malheureux! Il fallait les enterrer: je cherchai de l'argent en vain. Personne n'en avait ou ne voulait m'en donner. J'allais dans la rue, presque aveugle tant je pleurais, quand le vieux serrurier me montra Ferry dans une belle voiture de l'ancien empereur, avec quelqu'un dedans. Il avait l'air heureux et réjoui d'un homme qui vit bien.—Tiens! ils sont tous comme ça, ces gueux, pendant que nous crevons.—Le lendemain je suivis les deux convois, le petit et le grand, tout ce que j'avais aimé, et, au sortir du cimetière, je me jurai de poursuivre de ma haine ces misérables qui avaient rendu par leur folie tout dévouement inutile, et tué nos femmes et nos enfants par la faim et la misère quand ils vivaient, eux, dans le luxe! Voilà ce que j'avais à dire, M. le président! Je le crie bien haut; si ceux-là ne sont pas châtiés qui nous ont menés où nous sommes, y a pas de Dieu!

Rien ne pourrait peindre l'effet énorme de cette apostrophe d'un homme du peuple aux maudits qui nous ont perdus.

Le tribunal paraissait vivement impressionné; quant au public, il s'était dressé debout, profondément ému.

Les six accusés courbaient la tête, sous des paroles de colère qui devançaient pour eux le châtiment de la postérité.

Les séances que nous venons de résumer brièvement avaient duré neuf jours. Ce fut le 10 juin que commencèrent les plaidoiries.

Le public était ce jour-là plus nombreux que de coutume. M. Thiers, l'ancien président de la République, était toujours assis à la même place, et l'illustre historien suivait les débats comme un homme habitué à étudier la vérité dans les mystères du passé.

Peu de femmes dans l'assistance. Les notoriétés de l'art, du journalisme et de la science, en grand nombre.

Les opinions étaient assez diverses: pourtant la majorité penchait vers la mort ou la déportation dans une enceinte fortifiée.

Il était environ une heure de l'après-midi quand on introduisit les accusés: ils étaient plus pâles que d'habitude. Trochu passait sa main sur son front, d'un geste saccadé; Simon regardait le public d'un œil effaré; Favre pleurait; Ferry et Picard seuls gardaient un peu de sang-froid: quant à Magnin, il avait une attitude inquiète, l'œil hagard, la respiration sifflante. Il venait à rencontrer dans le public le visage d'un ancien ami, il détournait aussitôt la tête comme écrasé par la honte.

M. le président se leva et déclara la séance ouverte, puis ses regards se portèrent vers le banc de l'accusateur public. Un grand et solennel silence remplaça la petite agitation que l'entrée des accusés avait produite; alors il dit:

—La parole est à M. le procureur général, la France.

Réquisitoire de M. le Procureur général.

Monsieur le Président,
Messieurs les Juges,

Ces hommes que vous voyez assis sur les bancs de l'accusation y ont été appelés par l'opinion publique. Comme leurs complices du 18 mars, ils ont causé de grands et irréparables malheurs. J'espère vous prouver leur culpabilité, et obtenir de votre justice le châtiment qu'ils ont mérité.

Permettez-moi d'abord, avant d'aborder les faits personnels qui incombent à chacun d'entre eux, d'esquisser à grands traits la situation où était notre pays infortuné, quand ces hommes ont fait éclater la révolution du 4 septembre.

Par suite des fautes de l'Empire, le territoire était envahi de toutes parts, nos provinces de l'Est saccagées, deux de nos armées détruites ou prisonnières. Wissembourg, Wœrth, Reischoffen, Forbach et Sedan avaient été de glorieuses mais lamentables défaites. Du côté de Metz, nous avions vaincu deux fois les ennemis, mais nos meilleurs soldats, les vétérans d'Italie et de Crimée, étaient cernés par des troupes trois fois et demi plus nombreuses.

Ce fut le vendredi 2 septembre que l'ex-empereur Napoléon III capitula, non par lâcheté, comme ces hommes l'ont voulu faire croire, bien plus lâches eux-mêmes d'attaquer un ennemi à terre, mais par humanité et pour sauver la vie à 70,000 hommes.

Cette nouvelle éclata sur la France avec une terrifiante rapidité. Elle fut connue à Paris dès le samedi 3, dans l'après-midi.

Eh bien, dans ce désastre immense, qui nous coûtait tant de larmes et tant de sang, il s'est trouvé des citoyens pour se réjouir; des Français pour chanter victoire; des représentants de la nation pour ne voir dans cette ruine de nos espérances, que le triomphe de leurs ambitions infâmes!

Ils sont devant vous! jugez et condamnez!

Le premier devoir de chacun, en semblable occurrence, était de courir à la frontière; ces gens-là n'ont couru qu'à l'émeute! Pensez-donc! C'était leur jour qui arrivait enfin! Ils voulaient être ministres, préfets, généraux, magistrats, que sais-je? Pas un ne songeait qu'ils devaient être des soldats, et rien de plus.

Ils ne se dirent pas que faire payer à la République les fautes de l'Empire, c'était ruiner à tout jamais, peut-être, la tradition républicaine dans les campagnes.

Il n'y avait qu'une chose à faire devant nos malheurs: laisser le conseil de régence faire la paix, ce qui nous économisait trois milliards de la rançon et deux cent mille hommes, qui, en cinq ans, seraient devenus des soldats intrépides pour la revanche à venir; et ensuite, se séparer à la nation qui, sans nul doute, aurait condamné le régime impérial et acclamé la République française.

Au lieu de cela, qu'ont-ils fait?

Ils ont renversé le gouvernement malheureux que qui ne défendait plus, et, en prenant sa place, assumé sur eux seuls, responsabilités d'une défense impossible [illegible] tous, l'effrayante responsabilité des malheurs accomplis. Pour le côté moral, voilà leur œuvre! Et ce n'est pas tout encore!

L'ennemi était là, meurtrissant nos villes, incendiant nos chaumières, volant nos fermes et nos châteaux.

Il aurait fallu pour lui résister,—qui sait, pour l'écraser peut-être,—une action de tous les instants, une lutte sans fin contre lui.

Que font ces révolutionnaires triomphants?

Ils ne s'occupent que d'une chose: s'emparer de ces places qu'ils ont convoitées si longtemps!

Celui-ci, ministre, s'alloue cent mille francs de traitement!

Cet autre envoie dans une préfecture un camarade de débauche,—cela coûte quarante mille francs au pays, c'est-à-dire sept canons, ou quatre mille chassepôts!

Pas une pensée vers l'invasion, vers cet ennemi impitoyable qui s'avance toujours, riant de nos haines infâmes et de notre patriotisme impuissant!

Puis, quand ils ont fini cette honteuse curée des places, quand chacun des leurs est bien gorgé d'or, de luxe, de vin et de filles, alors seulement, ces hommes se disent: L'ennemi est là! Si nous nous en occupions un peu!

Il est bien temps, en vérité! De Sedan, les Prussiens sont arrivés sous Paris. La grande ville est assiégée, pendant que nos ennemis, disséminés à travers la France, commencent les ruines qui n'existent pas encore, ou achèvent celles qui sont déjà!

C'est à ce moment que les complices se concertent: comme des voleurs qui ont détroussé une maison, et, le crime commis, s'entendent pour en effacer les traces, ils cherchent à en finir avec cette armée victorieuse, qui les gêne dans leur joie. Le coup fait, ils voudraient en jouir tranquillement.

Qu'arrive-t-il?

C'est que le Prussien aurait bien traité avec un gouvernement régulier, mais ne peut pas, et ne veut pas s'entendre avec un gouvernement de condottieri déclamatoires!

Jules Favre part pour Ferrières, et veut, comme il l'a dit: "avoir raison de M. de Bismark." Le chancelier ne lui reconnaît pas l'autorité nécessaire, et le bafoue.

Alors Favre lance la phrase que vous connaissez; cette phrase maudite qui a coûté à la France deux cent mille hommes et sept milliards! Puis ils s'enferment dans Paris, et voulant faire de l'héroïsme, bien malgré eux, commencent le système de phrases à effet et de lâchetés féroces, qui nous noient dans le sang des héros tombés glorieusement, mais inutilement, envoyés à la boucherie par des avocats qui de chez eux, les regardent mourir!

Le siége continue. Que de sacrifices! Que de larmes! Les hommes tombent! Ces maudits restent!

Ceux qui meurent, ce sont les adversaires de ces hommes: M. de Grancey, un légitimiste; M. Baroche, un bonapartiste; M. Franchetti, un orléaniste; M. Gustave Lambert, un républicain honnête qui les hait, eux qui ont tué la République!

Comment font-ils pour lutter contre l'ennemi! Ils se laissent envahir par l'émeute, lâchement, et après n'osent pas la châtier. Puis enfin, ayant usé, sans rien en tirer, de notre courage, de notre patriotisme et de notre sang, ils signent une paix honteuse, qui arrache à la France le plus pur de son or et de son sang!

Voilà les crimes collectifs que ces hommes ont commis! Voyons maintenant les crimes de chacun!

Trochu! Cet homme qui a posé toute sa vie pour le génie méconnu, et que l'Empire a 42 ans avait fait général de division et grand officier de la Légion d'honneur!

Cet homme qui a juré à une femme de la défendre et qui est le premier à l'attaquer!

Tenez, messieurs, je déteste bien l'Empire, qui est la cause première de nos désastres et de nos douleurs, mais la passion politique ne m'aveugle pas au point de regarder comme œuvre sainte l'insulte et la trahison, surtout dirigées contre une femme!

Trochu promet à l'impératrice Eugénie de la protéger, et non content de la vendre pour un peu de pouvoir, il laisse injurier sous les fenêtres celle à qui il a juré fidélité!

Sous le palais du gouverneur de Paris, on criait: "La femme Bonaparte, ses amants, ses orgies, dix centimes, deux sous!..."

O honte ineffaçable! nous qui nous appelons le peuple le plus chevaleresque du monde, et qui, dans nos colères, ne savons même pas respecter une honnête femme, une souveraine tombée, une mère malheureuse!

Et cet homme, ce général français, laisse vendre, sans s'indigner, de pareilles infamies!

Et l'on voit s'étaler sur les murs des gravures obscènes, telles que nous rougissions à la pensée que nos mères et nos sœurs pouvaient les voir, ne fût-ce qu'un instant.

Favre! — Ce rhéteur de tribune, cet avocat maudit, qui les plis de sa toge a semé sur la France des calamités de toute sorte!

Son emphase, qui nous a valu six mois d'invasion et de ruines; sa lâcheté qui nous a valu le 31 octobre; sa folie qui nous a valu le 18 mars!

Il nous l'a dit! Il faut bien faire quelque chose pour ses amis!

On lui propose de désarmer la garde nationale: cet homme ne veut pas affliger ses petits camarades; il refuse, et pendant deux mois, Paris râle dans le sang!

Il tue Mgr Darboy; il tue M. Bonjean; il tue l'abbé Deguerry, sans compter ces prêtres, des magistrats, des gendarmes et des officiers français; sans compter nos monuments incendiés, et notre glorieuse colonne jetée à bas, par un imbécile!

Voilà ce qu'a fait cet homme! Et il continuerait sa vie, riche et heureux!... allons donc!

Simon et Picard! Prud'hommes de la démagogie, ridicules et vaniteux, pleurards du sentimentalisme grotesque, et qui chargés d'affilier l'instruction publique et de ruiner les finances, accomplissent leur œuvre, en contentement béat de leurs collègues!

Simon qui supplie le ministre de la guerre pour sauver son fils de la levée en masse.

Picard qui empêche son secrétaire d'aller se battre, et donne à ce Monsieur une sous-préfecture, pour le récompenser d'être resté chez lui, pendant que nous, nous remplissions notre devoir et donnions à la France notre amour et notre sang!

Ferry! Cet impuissant au barreau qui s'est fait une gloire par un bon mot; et a battu monnaie avec cette gloire en se faisant nommer maire de Paris.

Qu'a-t-il fait, à ce poste élevé, pour le bonheur du peuple, lui qui n'y était monté que pour et par le peuple?

L'a-t-il assez longtemps compromis dans tout ce que la populace a de bas et d'avilissant? Et une fois qu'il en a obtenu ce qu'il veut, son premier soin est de l'abandonner à ses souffrances et d'oublier les tourments publics dans la joie et la bonne chère!

Magnin! Mais à quoi bon insister, Messieurs?

Quelle est la morale de tout ceci? Croyez-vous que nous n'ayons pas été assez longtemps la dupe et la victime de ces flibustiers de haut parage, et ne serait-il pas juste de les châtier suivant leur mérite, pour empêcher plus tard les démagogues à venir de les imiter?

Je vous le demande, au nom de la justice violée, au nom de l'honneur vendu, au nom de la patrie déchirée par eux, faites un exemple terrible, messieurs; au nom même de cette République que ces hommes auraient pu tuer à jamais, punissez-les de telle sorte désormais, que nul ne soit tenté de faire comme eux!

Comme aux temps antiques, où les maisons des citoyens coupables étaient rasées jusqu'aux fondements, faites disparaître leurs vies de ce monde, si vous ne pouvez effacer leurs noms maudits de notre histoire qu'ils ont souillée!

Qu'on admire une fois de plus la grandeur de la République française, en voyant qu'elle sait châtier justement les grands coupables.

Je vous demande de prononcer la peine de mort contre eux.

Ecoutez ma voix, messieurs! Je vous le jure, c'est celle du pays tout entier!

Un tonnerre d'applaudissements éclata, quand le Procureur-général s'assit à son banc; malgré les gestes de M. le Président, il était impossible d'obtenir que le public fit silence. Alors le Président se couvrit, et remit la séance au lendemain.

Les plaidoiries des avocats furent ce qu'elles devaient être: longues, fastidieuses et ridicules. A les entendre, les accusés, loin d'être condamnés, mériteraient au contraire des remerciements publics, pour avoir *fondé*, disaient-ils, la République en France.

Ils ne voyaient pas, au contraire, qu'il avait fallu un enchaînement inouï de circonstances heureuses, pour que le principe républicain ne succombât pas, tué à jamais sous les balles prussiennes!

Le 14 juin, quand la séance, l'avant-dernière, commença, M. le Procureur général se leva et demanda la parole.

M. le Président,

MM. les Juges,

Je reviens sur mes propres conclusions, et je demande au tribunal la permission de les modifier.

J'ai réfléchi au châtiment que j'avais demandé pour ces hommes, dans un premier moment de colère; je m'étais laissé emporter plus loin que je n'aurais voulu. Tuer les révolutionnaires du 4 septembre, ce serait en faire des martyrs. Gardons-nous de leur donner cette auréole!

Qu'ils vivent, au contraire, mais chargés à jamais par vous d'un verdict de honte et de mépris! Qu'ils vivent, errants, misérables, repoussés de partout, malgré l'or qu'ils nous ont pris dans nos caisses publiques! Qu'ils vivent de cette vie horrible mille fois pire que la mort, et auprès de laquelle un supplice d'une seconde n'est rien!

Et qu'en les voyant passer, chacun puisse se détourner la tête avec dégoût, sans ressentir même cette pitié qu'on éprouve un instant pour le nom du condamné mort sur l'échafaud! (Profonde sensation.)

Le Jugement.

Le Jury se retira, deux heures dans ses bureaux afin de délibérer; quand il reparut, tout le monde se découvrit; la sentence allait être prononcée.

AU NOM DU PEUPLE SOUVERAIN.

Favre, Trochu, Picard, Simon, Magnin et Ferry, sont reconnus coupables à l'unanimité, sur toutes les questions.

Considérant que les crimes des six coupables entraîneraient la mort; mais, d'après les conclusions de M. le procureur général, considérant que la mort serait un châtiment trop doux pour eux;

Le conseil de guerre,

Arrête:

Favre, Simon, Trochu, Picard, Magnin, Ferry, sont voués à l'infamie; leurs noms inscrits avec un stigmate de honte sur les murs de chaque commune de France, et leurs parents autorisés à changer de nom.

De plus:

Magnin et Ferry sont condamnés, solidairement, à trois millions de dommages-intérêts.

(Violents applaudissements.)

Extrait du *Paris-Journal*, du 28 juin 1873.

"Ce matin, à onze heures, au Champ-de-Mars, en présence de six cent mille personnes, a eu lieu l'exécution de l'arrêt du conseil de guerre, en ce qui concerne les condamnés d'hier."

(Suit le détail de la cérémonie.)

"Une heure après, le général, accompagné de Jules Favre, qui pleurait, montait en wagon à la gare de l'Ouest, et lui disait:

"— Nous aurons l'histoire pour nous!"

Ici se placent les considérations de M. Edgard Tacite.

(3ème vol. de l'Histoire du xixème siècle, chez Lachaud, éditeur, à place du Théâtre-Français.)

Chapitre Cième et dernier.

"Ainsi se termina ce grand procès patriotique.

"L'opinion de la postérité a ratifié le jugement prononcé le 15 juin 1873, par six des plus illustres soldats de la France. On sait ce qui est arrivé par la suite de notre glorieux pays. Définitivement consolidée, en 1873, au mois de janvier, par le plébiscite demandé à la Chambre, la République eut longtemps à souffrir des attaques des partis qui lui reprochaient avec raison d'être née sur des ruines, et par un attentat odieux, d'autant plus odieux qu'il était fait devant l'ennemi. Grâce au ciel, le pays comprit que six hommes, représentants indignes d'une grande et sublime idée, ne pourraient pas tuer cette idée, et le plébiscite du peuple souverain consacra la République française.

"Chose étonnante! Ce qui prouve bien que moins d'un an avant leur châtiment, les hommes du 4 septembre étaient encore au pouvoir, c'est que nous trouvons dans les journaux du temps, la lettre suivante:

A M. EMILE BLAVET, directeur du *Rural*.

Mon cher ami,

Voici le travail que je t'ai promis sur les révolutionnaires de septembre, qui ont perdu la France. Seulement tu verras que ces hommes sont si forts, malgré nos désastres et malgré leurs hontes, que nous pourrons cher, l'un et l'autre, cette étude, moi pour avoir osé l'écrire, toi pour avoir osé l'imprimer.

Bien à toi.

ALBERT DELPIT.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 16 octobre 1871.

Le marché monétaire proprement dit n'a guère varié. Les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales sont cotés à 11 à 12 pour cent par an, les bons et ceux de second ordre à 12 à 18; les billets de commerce de premier ordre sans garanties collatérales à 12 à 15, et ceux de second ordre à 18 à .... Quelques transactions exceptionnelles ont eu lieu, dans ces derniers, à 2 par mois. Le papier hypothécaire était à 9 à 11 par an le No. 1 et 11 à 15 le No. 2.

L'or a ouvert à 113 1/8 à 114 1/8 contre 113 7/8 à New-York et fermé à 113 3/8 à 113 3/8 contre 113 3/8 à New-York—ce qui indique une baisse de 5/8 sur notre place et de 1 pour Wall street, depuis samedi soir. On a vendu $2000, $5000 et $7560 à 113 3/4, $2000, $2000 et $4000 à 113 7/8, $5000, $5000 et $5000 à 114, $7000 à 114 1/8. Il n'a pas été annoncé de ventes d'argent. Nous cotons les demi-piastres américaines à 109 à 109 3/4, les piastres mexicaines à 1 1/2 à 1 3/4 de prime sur l'or.

L'or a fléchi avec l'or et le sterling dans Wall street. La baisse est de 3/8 à 3/4 depuis samedi. Les opérations de sterling comprennent 34,000 livres, dont 20,000 clear à 122 à 122 1/8, 1000 connaissement à 122 1/8, 2000 à 122 3/8, 8000 connaissement No. 1 et clear à 122 1/4 à 122 3/8, 1000 et 2000 de banque à 123 3/8.—On n'a pas annoncé de ventes de francs.—Nous cotons maintenant: sterling, 121 1/2 à 122 et 122 1/4 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et—à 122 3/4 le change de banque. La plupart de ces transactions ont eu lieu avant que l'or ne tombe à 113 3/8.

Il y a eu peu de change américain sur la place et il s'y est déclaré une nouvelle hausse. Les banques ont tiré sur New York, pour remises au pair. Les ventes sont: $10,000 et $15,000 de banquiers, sur New York, à vue, $10,000, $30,000, $50,000 et $50,000 de banque à 1/8 d'escompte, $5000, sur St Louis, à vue, à 3/8.

Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes de checks en or sur New York.

La lettre du gouverneur Warmoth au sujet des levées a fait tomber les actions de la Compagnie à $3 12 1/2. Elles se sont un peu relevées plus tard et ont gagné 50 cents. Beaucoup de porteurs ont subi l'influence de la panique; aussi les ventes annoncées se sont-elles élevées à 3000 actions, dont 100 à $3 25, 100 à $2 37 1/2, 30, 100, 150, 300, 500, 700 et 800 à $2 50, 900 à $2 50, à $2 62 1/2, 100, 100, 150 et 300 à $2 62 1/2, 100, 100 et 200 à $2 75, 100, 200, 300 et 500 à $3, 100 à $3 12 1/2, 100 à $4 50, 3000 à $4 75, 100 à $4 87 1/2, 30 à $5 et 30 à $5 25.

Les quatre dernières ventes ont eu lieu de bonne heure. A la clôture, le prix offert était de $2.80.

$20,000 de bonds 10 pour cent de la ville ont été vendues à 83 et $3,000 de bonds d'adjudications à 55 1/4.

On n'a pas annoncé de ventes de mandats.

Les billets de la ville ont été nominaux.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi 16octobre 1871.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2150 balles prises aux prix irréguliers et qui ont montré une faible hausse, le matin, mais qui, subséquemment, sont devenus plus faciles spécialement à cause des plus faibles autorités ont coté le marché à 1/4 à 1/2 c. meilleur que les low ordinary et le "ordinary" dont le stock est presque épuisé. Nous répétons nos chiffres des meilleures qualités.

Nous reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ces types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

	Listes en moyenne	Chiffres de l'Exchange
Inférieur	.... à	....
Low ordinary	13 3/4 à 15	....
Ordinary	15 3/4 à 16 1/4	....
Good ordinary	18 1/4 à 18 3/4	....
Low middling	18 3/4 à 19 1/4	....
Middling	19 1/4 à 19 1/2	19 ....
Strict Middling	19 3/4 à	19 3/4
Good middling	....	20 1/4

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal		25323
Arriv. dep. le dern. état	4356	
Arrivé précédemment	46635	50991
		76314
Expédié aujourd hui		
Expédié précédemment	39353	39353
Stock en mains &c		36961
Do l'an dernier		40423

TABAC—Les opérations sont restreintes par le stock limité à vendre. Vente de 59 barils à des commerçans, durant ces jours derniers et nous cotons le lugs 7 à 8, low leaf 8 à 8 1/2 c, medium 8 1/2 à 9 c, good 9 à 10, fin et selection 10 à 13 c la livre.

TABAC MANUFACTURÉ—Dans l'article il se fait de bonnes affaires locales à 40 à 80 c la livre.

FRET—Les offres pour l'étranger sont libérales et il y a une ample quantité de capacités en armement. Dans le cabotage le mouvement est modéré. Les taux du coton sur voiliers pour Liverpool sont 9/16 d, havre 1 1/4; Boston 3/4; sur vapeurs pour Liverpool 3/4 do New York 3/4c. Philadelphie 3/4 c.

SUCRE—Il a été reçu aujourd'hui 40 btes de sucre nouveau et cet envoi a été en majeure partie vendu à 11 3/4 c pour le fully fair open kettle, 11 3/4 pour le centrifuge, et 12 3/4 c pour le jaune clarifié. Un peu de jaune clarifié s'est vendu à 12 c la livre.

MELASSE—Reçu aujourd'hui 73 barils et 11 demi barils de melasse nouvelle. Les envois arrivés se sont vendus, de même que quelques lots restés invendus et provenant d'envois reçus antérieurement à 25 à 40 c pour la centrifuge, 67 1/2 à 70 c pour la prime et 75 c pour la strictement prime, 50 c pour le sirop clair et 65 pour le bon sirop.

FARINE—Le marché est ferme bien que la demande soit peu de chose et la superfine, la double et la basse triple extra sont rares. Le stock en mains consiste en grande partie en extra de choix. La superfine est cotée $6 25, la double extra $7 12 1/2, la basse triple extra $7 37 1/2 à 7 50, la bonne triple extra à $7 75 à 8, extra de choix et pour familles $8 25 à 10 le baril. Le stock est en grande partie composé d'extra de choix. Vente aujourd'hui de 1200 barils dont 100 de commune à $4 75, 300 de double extra, en lots à $7 10, 100 de farine pour ce qu'elle vaut à $7 12 1/2, 150 de triple extra à $7 25, 160 de triple extra de choix à $7 90; 75 d'extra de choix à $8, 50 do à 8 25, et 80 à $8 75 le baril. Quelques ventes par placemens se sont faites à $6 75 pour la simple extra et $7 1/4 pour la double extra.

MAIS—Stock rond et bonné demande et les prix de l'article ont haussé. Vente de 3500 sacs, dont 100 de jaune, en grands sacs à 77 c, 700 de blanc et de jaune et 600 de blanc mélangé à 90 c et 1500 de blanc de choix à 95 c boisseau.

AVOINE—Stock rond et demande modérée. Ventes aujourd'hui de 1050 sacs dont 200 de St Louis et 500 de choix de Galena à 60 c le boisseau.

BACON—Il s'est opéré quelques recettes depuis samedi et le marché a faibli. Il s'est vendu aujourd'hui 60 barriques dont 91 et 10 barriques d'épaules à 8 1/4 c, 20 do de cotés clear ribbed à des conditions privées, 15 do de cotés clear à 9 1/4 c et 5 do à 9 1/2 c la livre. Les épaules sont cotées à 8 à 8 1/4 c, les cotés clear ribbed 9 1/4 c le livre.

CHANDELLES DE STAR—En demande active pour le placement. Stock faible. Le poids léger est rare. Le marché est coté sur la base de 17 1/2 pour les full weights.

BANDES DE [illegible]—Se vendent à 1/4, 5 1/2 la livre, selon la qualité.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 17 Oct. 1871.

Arrivé, hier—[illegible] boeufs du Texas, [illegible] veaux d'un an, [illegible] cochons, 112 moutons.

Vendu— [illegible] boeufs du Texas, [illegible] veaux [illegible] [illegible] cochons, [illegible] moutons, [illegible] vaches à lait.

Stock en vente—[illegible] boeufs du Texas, [illegible] veaux d'un an, [illegible] cochons, [illegible] moutons, [illegible] vaches à lait.

[illegible price table]

AMUSEMENTS.

Académie de Musique.

S. BIDWELL.......Propriétaire [illegible]

Dernière semaine de
—de—
[illegible]

HART, RYMAN ET BARNEY,
[illegible]
CHANTEURS et INSTRUMENTISTES
Les plus distingués des Etats-Unis.

Programme nouveau tous les soirs.

Vendredi, 20 octobre—Bénéfice de Hart, Ryman et Barney—Programme extraordinaire.
Lundi, 23 octobre—Première représentation de la troupe McKee Rankin. 15 oct—

Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.—Nlle-Orléans, 12 octobre 1871.—A [illegible] de Frei—A dater du 19 octobre 1871, les taux entre la Nlle-Orléans et toutes les stations de la division de Mobile et entre la Mobile et les stations seront les taux de tarif de la localité. [illegible]

WM. J. PHELPS, Agent général pour le fret.
15oct—6t

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 11 octobre 1871—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de quatre piastres par action—dividende qui sera payé aux actionnaires à partir du 16 du courant. La Compagnie se charge du paiement de la taxe des Etats-Unis.
WM. P. SINNOTT, Secrétaire.
12 oct—10 f

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Hope de la Nouvelle-Orléans,
INCORPORÉE EN 1867.
Bureau No. 21, rue du Camp.

CETTE Compagnie assure contre les risques d'incendie, de marine et de rivière, aux taux courants.

JH. PEYCHAUD, Président.
JOHN I. ADAMS, Vice-Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Directeurs:
John I. Adams, J. C. Denis,
P. Maloohée, Félix A. Ducros,
M. L. Navra, W. Alex Gordon,
T. N. Blake, F. E. Bernard,
Henry Peychaud.
11oct—1ma

Compagnie d'Assurance de Londres et Lancashire contre l'incendie,
Au No 69 de la rue Baronne.

EN réponse aux nombreuses demandes adressées à ces bureaux relativement au montant des risques couverts à Chicago par la Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire, le soussigné, agent général, a l'honneur de déclarer qu'en dehors des Etats de la Louisiane et de la Géorgie, la Compagnie n'a pas d'agences, et conséquemment, pas de risques. Elle est donc prête à assurer dans cette ville, les bâtisses, les meubles, et toute espèce de marchandises et de produits.
R. G. MUSGROVE, Agent général.
Nlle-Orléans, 12 octobre 1871. 12oct—6f

Compagnie de Manufacture de Glace de la Louisiane.—Une assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie aura lieu le MERCREDI, 25 octobre 1871, à 4 heures du soir, au No 26 de la rue du Camp, à l'effet de considérer la question de l'augmentation du capital et de la capacité des machines.
D. POCHELU, Secrétaire et Trésorier.
10 oct—15t

Les Bureaux de la Compagnie d'Huile de la Louisiane sont au No 125 de la rue de la Gravier au premier. Les ordres pour sacs à graines de coton laissés à ces bureaux ou à la boite No 1264 du bureau de poste seront promptement remplis. La Compagnie donne des graines de coton en bon état le prix le plus élevé du marché.
J. M. WINSHIP, Secrétaire.
7 oct—

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.—Encoignure des rues Carondelet et Commune—Nouvelle-Orléans, 16 septembre 1871.—A une assemblée générale des membres de cette Compagnie, tenue le 15 courant, conformément à l'Article 13 de la Charte de cette Compagnie, il a été unanimement résolu que la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans entre en liquidation à partir du 30me jour de septembre.
E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BAQUIÉ, secrétaire.

A une assemblée régulière du Bureau des Directeurs (Trustees) de cette Compagnie, tenue le 18 du courant, il a été unanimement résolu que MM. L. W. Baquié, Léon Sère et C. H. Montamat soient et sont par le présent nommés commissaires pour la liquidation de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane, conformément à l'article 13 de la Charte de la dite Compagnie.
Par ordre du Bureau,
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.
17sept—30t

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU DELTA
Bureau, encoignure des rues Carondelet et Commune.
Nlle-Orléans, 16 Sept., 1871.

A l'assemblée d'organisation de cette Compagnie, tenue le 15 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été unanimement élus, savoir
E. GANUCHEAU, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice Président,
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

A partir du premier jour d'octobre prochain, cette Compagnie commencera ses opérations et fera des assurances sur les INCENDIES et les RISQUES sur Mer et de Rivières, aux meilleurs taux les plus raisonnables.
L'assemblée annuelle aura été ..... [illegible] de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane [illegible]
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.
17 sept—30

La Compagnie d'Assurance
MECHANICS & TRADERS.
NLLE-ORLÉANS, (LNE.)
No 14 de la rue Carondelet.

SOLLICITE les risques d'incendie, de mer et de rivières.

JAMES A. WHITE, Secrétaire. LLOYD R. COLEMAN, Président.
P. A. DE BUYS, Commis aux risques de mer et de rivières. C. H. FROST, Commis aux risques d'incendie.
F. AUZOUT, Inspecteur et Collecteur.

Directeurs:
C. W. Allen, Esq. T. H. Hunt, Esq.
J. J. Aiken, Esq. J. A. Lane, Esq.
J. A. Braselman, Esq. Isaac W. Arthur, Esq.
Capt. W. T. Blakemore. Robt. L. Moore, Esq.
Elmer Bader, Esq. John Myers, Esq.
J. Bloom, Esq. R. M. Noble, Esq.
B. B. Briggs, Esq. R. C. Oglesby, Esq.
W. B. Cassell, Esq. W. Sentell, Esq.
John D. Cobb, Esq. Capt. P. F. Smith.
Geo W. Church, Esq. W. H. Sutton, Esq.
Jno. E. Campbell, Esq. W. B. Thompson.
Benjamin Gerson, Esq. J. P. Todd, Esq.
C. A. Green, Esq. Frederick Wing, Esq.
L. L. Hass, Esq. Louis A. Willis, Esq.
Jno. N. Harrison, Esq. T. S. Waterman, Esq.
1er sept—4m

TEUTONIA
Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

Le Bureau provisoire est au No. 111 de la rue Gravier, près Camp.
Assure contre les risques d'Incendie, de Rivières et de Mer, aux taux les plus bas.

Capital.................$1,000,000
Souscrit..................700,000

A. ELMER BADER, Président.
CH. ENGSTFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Directeurs:
A. Elmer Bader. M. Frank.
F. B. Schmidt. W. Davis.
Louis Schneider. Th. Lilienthal.
J. M. Schwartz. Frank Roder.
J. Rickert. Hermann Eicke.
Ch. Engstfeld. C. H. Miller.
Jacob Hassinger. H. Pohlmann.
G. L. Meyer. Y. Weisenbach.
B. L. Nadie. V. A. Sammageden.
Louis Schwarts. Joseph Keller.
R. Sieg. Isaac Scherck.
H. R. Gogreve. E. F. Del Bondio.
6juin—1an

Conservatoire de Musique
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS.
96..........Rue Baronne..........96

POUR prospectus, et toutes informations en général, s'adresser au Conservatoire, ou par lettres adressées Glass Box No 1506, Nouvelle-Orléans—Lne.
THEOPHILE MASAC, Président.

Références—Mgr l'Evêque J. C. Keener; MM. le Rév. A. F. Dixon, Rév. R. G. Taylor, Rév. J. B. A. Ahrens; M. W. H. Foster, de la maison Race, Foster & Cie; T. Merrick; C. T. Bemiss, Dr. W. H. Holcombe; A. Wheless, président N. O. National Bank; Joseph Ellison, président de l'Equitable, Cie d'assurance sur la vie; Lloyd R. Coleman, président de la Cie d'assurance Mechanics & Traders; W. M. Pinckard, Jacob Hassinger, R. M. Lusher; F. Roeder, surintendant, George Foerster, rédacteur de la "Gazette Allemande."

CORPS DE PROFESSEURS:
M. THEOPHILE MASAC, professeur d'histoire et de philosophie de la musique.
M. CH. VAN HUFFLEN, professeur de musique vocale.
Mlle CAROLINE ZEISS, do do
M. EDWARD F. GROENEVELT, professeur de théorie et de piano.
Mlle MELANIE MAY, professeur de piano.
Mlle EUGENIE LEMOINE do do
M. HERMANN BRAUN, professeur d'instruments d'orchestre.
M. A. MIARI, professeur de flûte,
Avec nombre de sous-professeurs.
20 août—3m.t.l.j.

TEINTURE A LA VAPEUR
F. EDW. GEORGEST
Coin Remparts et St-Philippe.

CETTE maison qui a su faire, depuis 7 années qu'elle est fondée, un chiffre considérable d'affaires, par la modicité de ses prix, se recommande de nouveau à la bienveillance des habitants de la ville et de la campagne.
Ouvrier et associé pendant 15 ans de la maison J. P. DUSACQ, teinturier, rue d'Orléans St-Honoré, No 17, Paris, (à l'enseigne de la prise de Mazagran), E. Edw. Georgest peut garantir la parfaite exécution des teintures et nettoyages qui lui sont confiés, dans des prix sans concurrence possible avec tous autres établissements de ce genre.

RESTAURANT VICTOR,
185...Canal...185

Cet Etablissement entièrement réparé, sera ouvert le
1er Octobre.
Pensionnaires au mois et à la semaine.
17 sept—1m

Changement de domicile.
M. EMILE COIN, Pension Bourgeoise, actuellement rue Dumaine, No 169, transfère son établissement rue Bourbon No 6. Salon pour familles et pensionnaires. Les ordres de dîners seront exécutés avec promptitude et à des prix modérés.

Transfert de Cabinet.
LE DR. ORIARD a transféré son cabinet à sa résidence, encoignure des rues Orléans et Dauphine.
Consultations, de midi à trois heures.
20 sept—3m

PELICAN EXCHANGE,
COIN ST-CHARLES ET PERDIDO,
Vis-à-vis de l'Académie de Musique.

CE café vient d'être complètement restauré. La buvette est pourvue de vins et de liqueurs de choix. Un excellent lunch chaud est servi tous les matins de 10 heures à 1 heure, et un très bon souper de 7 heures à 10 heures du soir.
JOHN KUNTZMANN.

BI-SULFITE DE CHAUX
De Bonnabel.

LA majorité des planteurs sucriers qui, depuis deux ou trois ans, ont essayé l'usage du bi-sulfite de chaux dans la [illegible] de sucre, ont reconnu la supériorité du Bi-Sulfite de Bonnabel.
A vendre par
H. BONNABEL.
21 sept—1m 37 Peters, entre Douane et Bienville.

INSTITUTIONS.

Institut Carnatz,
Dirigé par Mme V. Carnatz,
Place, à l'angle des rues Washington et Coliseum.
MME CARNATZ a l'honneur d'informer les [illegible]

LE LOCQUET-LEROY,
Institution Collégiale de la Nlle-Orléans,
No 288 rue du Camp,
Entre les rues Calliope et Poeyfarré.
[illegible]
P. O. Glass box 1161.
S. R. LOCQUET-LEROY, Directeur.

JEFFERSON ACADEMY,
46.............RUE BOURBON.............46
Entre Bienville et Douane,
—DIRIGÉE PAR—
G. J. LORD.

LA réouverture de cette institution a lieu le LUNDI, 4 septembre. Les élèves devront être admis exactement .... [illegible]

Collége St-Charles,
AU GRAND COTEAU, LOUISIANE.

LA prochaine session commencera le 15 octobre. Les parents ou les agents qui désirent envoyer leurs enfants à cette institution bien connue, peuvent s'adresser au Révérend L. Curioz (à l'angle des rues Commune et Baronne), qui se chargera des élèves qui lui seront confiés.

COLLEGE
DE L'IMMACULÉE CONCEPTION,
A l'angle des Rues Commune et Baronne.

CETTE Institution, dirigée par les Rév. Pères Jésuites, commencera sa prochaine session annuelle le 2 octobre 1871.

RÉOUVERTURE.
St.-ALOYSIUS ACADEMY, encoignure Chartres et Barracks.—La réouverture des classes de cette institution aura lieu LUNDI, 2 octobre.
Les cours d'enseignement embrassent l'anglais, le français et l'allemand, ainsi que le tenue des livres simple et double partie, l'Algèbre, la Géométrie et le Dessin, etc.
Pour plus de détails, s'adresser au Directeur de l'Académie.
Frère STANISLAS.

INSTITUTION LOCQUET,
Dirigée par Mlle de [illegible]
253..........Rue St. Charles..........253
PENSIONNAT et EXTERNAT pour les jeunes demoiselles.
Pour les prospectus, s'adresser à l'Institution ou par la poste, Lock Box 122.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mlle E. LAVILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 290, rue Dauphine, entre Hôpital et St-Philippe.
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Institut des Remparts,
DIRIGÉ PAR Mme R. H. MATTHEY,
Rue des Remparts No 72, entre Conti et Bienville.
MADAME MATTHEY a l'honneur d'informer les parents que la réouverture des classes de cette institution aura lieu LUNDI, le 4 septembre.

ACADEMIE DE NOTRE DAME DU SACRÉ CŒUR.
Dirigée par les Sœurs marianites de Ste-Croix, sous les auspices du Clergé de l'Archevêché, Rue de l'Hôpital, entre Chartres et Royale.

CETTE Institution, qui a pour but de donner aux jeunes personnes l'instruction la plus variée, l'éducation la plus complète, s'ouvrira le premier Lundi de septembre.
Prix de l'enseignement de 3 à 5$ par mois, selon l'âge et la classe des élèves.
Les arts d'agrément seront au prix des professeurs.

Université de Saint-Louis.

CETTE Institution, ouverte et favorablement, depuis longues années, de tous les citoyens de la Louisiane, ouvrira ses cours le 4 septembre 1871.
Elle offre à tous ses élèves les conditions ordinaires des prospectus publiés.
UNE INSTRUCTION CLASSIQUE ET COMMERCIALE COMPLÈTE.
CONDITIONS:
Pension, enseignement, blanchissage, etc., par année scolaire de 10 mois.
Pour les détails, s'adresser par lettre à J. T. Moore & Co., J. C. Rogers & Co., A. Miltenberger & Frères, [illegible]
F. E. STEINTHERER, Président, St-Louis, Mo.

Feutre d'Irlande à Toits.
Contracteurs pour le Feutre Toits, à l'Exposition internationale de Paris, en 1867.
Dates des patentes—24 octobre 1868 et 17 mai 1870.
PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.
NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS, (Non-Inflammable)
DE D. ANDERSON & SON,
[illegible]

Voitures, Buggies, Jersey Wagons et Harnais.
D. M. HOLLINGSWORTH,
SUCCESSEUR DE
R. MARSH BENNAN & CO.,
Aux Nos 34 et 36 du Jacobs Building, Coin Carondelet et Gravier,
Et Nos 54 et 56 de la rue Baronne, Entre les rue Gravier et Commune.
[illegible] VOITURES, BUGGIES et HARNAIS [illegible]

Chantier de bois, de Brown.
Bois de plancher et de plafond, tout caillé, Chêne blanc, Frêne, Peuplier, Noyer, Cèdre, Cypre et Planjoune.
UNE attention particulière est donnée au sciage d'Essieux de charrette, de Secteurs de roues, de Timons, et de toute espèce de Sciage circulaire.
Bois, Planches et Madriers pour navire, steamboat, charronnage, menuiserie et charpentage, à vendre par JOS. A. BROWN.
Encoignure des rues Bienville et Peters, à un [illegible]

FACTORS' & TRADERS' Insurance Company,
37......RUE CARONDELET......37
Extrait du Cinquième Etat de situation annuel.
Nlle-Orléans, 24 septembre 1871.

PRIMES pendant l'année expirée le 29 avril 1871..........$640,844 34
Pertes soldées pendant l'année..........287,501 32
Réserve pour risques non terminés le 29 avril 1871..........64,137 00
Profits nets de l'année expirée le 29 avril 1871..........289,015 71

DIVIDENDES AU COMPTANT PENDANT L'ANNÉE:
INTÉRÊT (semi annuel)..........Dix pour cent.
PRIMES..........Cinquante pour cent.

Actif au 29 avril 1871......$1,040,578 57.

Cette Compagnie continue à émettre des POLICES pour risques d'incendie, de rivière et de mer aux taux courants.
HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—
Moses Greenwood, H. Frellsen,
W. A. Johnson, E. W. Bodd,
John I. Noble, W. S. Pike,
John Chaffe, R. W. Farley,
Marshall J. Smith, John I. Adams,
Richard Milliken, A. A. Yates,
Samuel R. Moore, Isaac Scherck,
J. J. Warren, R. M. Walmsley,
Simon Bloch, M. Musson,
R. T. Buckner, Wm. Morrison,
Perry Nugent, A. Brittin,
Samuel Friedlander, J. G. Pace,
Alex. W. Carroll.

Sucres, Mélasses et Sirops.
SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucre en morceaux et Sucre en poudre.
A. THOMSON & CO.
SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et sur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO.
SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Crescent City" et "Pelican." A. THOMSON & CO.
MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasse, en barils, demi-barils et barillets. A. THOMSON & CO.
SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités, blanc et jaune, en boucauts et barils. A. THOMSON & CO.
SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités, en boucauts et barils. A. THOMSON & CO.
SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses. A. THOMSON & CO.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
[illegible]

LOTERIE.
Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane,
[illegible]
CHAS. T. HOWARD, Président.
Loterie de [illegible]
MAGNIFIQUE COMBINAISON.
20,000 NUMÉROS SEULEMENT.
GROS LOT - - - - - - $50,000
[illegible]
—PLAN—
[illegible lottery table]
Billets entiers; $10—coupons en proportion.
Les paiements en plein, sans déduction.
Les ordres doivent être adressés à
CHAS. T. HOWARD, Président.
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.
Envoyez un mandat sur la Poste en [illegible]

La célèbre machine à coudre de Grover & Baker.
A OBTENU la croix de la Légion d'Honneur à l'Exposition de Paris et plus de prix qu'aucune [illegible]
J. E. MERILH. P. CARAUBE.
J. E. MERILH & Co.,
170......Rue Perdido......170
MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, DE CUIRS ET CHAPPINS.
[illegible]

Pianos, Pianos,
—ET—
Instruments de Musique,
CHARPAUX & LOUBERE,
9 ——Rue Royale—— 9
IMPORTATEURS DE PIANOS [illegible]
PLEYEL, ERARD, HERZ, HAMILTON, CALLENBERG et VAUPEL, etc. etc.
[illegible]

Musique. Pianos.
GRAND RABAIS.
M. ELIE,
16........RUE ROYALE........16
A toujours un magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs: Plavel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos.
Prix très réduits.

Le Docteur J. B. PERES,
CABINET—Au No [illegible] de la rue Carondelet, près Lafayette.
[illegible]

AVIS.
D. AUGUSTIN,
AVOCAT,
Passage de la Bourse, No 126.
REGISTRE DES FAILLITES.
[illegible]

O. S. HUNT & Co.,
DEPOT DE MACHINES,
Au No. 126 de la rue Gravier [illegible]
[illegible]

G. W. DUNBAR & SON,
10, 12 et 14...RUE ST-LOUIS...10, 12 et 14
NOUVELLE-ORLÉANS,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de
LIQUEURS FRANÇAISES,
ANISETTE, CURAÇAO, MARASCHINO,
FIGUES DE LA LOUISIANE,
FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS,
Qui ont remporté les prix.

FONDERIE DE LEEDS,
ETABLIE EN 1825.
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.
Dix-septième Etat Annuel.
[illegible financial statement]
CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
[illegible]
P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public.
[illegible]

Médicaments
PRÉPARATION D'AYER
POUR LA CHEVELURE.
[illegible]
SA FORCE ET SA COULEUR NATURELLES.
C'est une préparation qui est à la fois agréable, saine et efficace. Elle rend bientôt aux cheveux [illegible] leur couleur primitive, le brillant et la fraîcheur de la jeunesse. [illegible]
Le "Vigor" ne contient aucune de ces substances qui rendent dangereuses certaines préparations [illegible]
La Coiffure,
on ne saurait rien trouver de mieux. [illegible]
Préparé par le
Dr J. C. AYER & Co.,
Chimistes,
A. Lowell, Mass.
Prix.......... $1 00.

Ayez Pitié sur vos Enfants.
LE GRAND REMÈDE!
LE SIROP de Mme Whitcomb [illegible]
C'est le grand calmant des Enfants et des petits enfants dans les maladies [illegible]
Préparé par le GRAFTON MEDICINE CO., à St-Louis, Missouri.
A vendre par tous les pharmaciens [illegible]

DENTISTES.
$20 Seulement $20.
LE Dr. CHS. HERMITLAGE a l'honneur de faire savoir à ses clients et au public en général que [illegible]

ASSURANCE.
Avis Important.
LES PRIMES D'INCENDIE SUR LES MAISONS, MAGASINS ET ENTREPOTS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS [illegible]
SUR MAISONS.
[illegible rate table]
SUR LES MAGASINS ET ENTREPOTS
[illegible]
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT, [illegible]
FACTORS AND TRADERS' INSURANCE COMPANY, [illegible]
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE [illegible]
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUD, [illegible]
COMPAGNIE D'ASSURANCE COMMERCIALE, [illegible]
COMPAGNIE D'ASSURANCE ATLANTIC, [illegible]

SIEWERD & KIP.
(PERSEVERANCE RICE MILLS.)
MOULIN A RIZ,
Nos 12 et 14 de la rue des Champs-Elysées, Troisième District, NOUVELLE-ORLÉANS.
CE MOULIN a été [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des MARCHANDS de la Nouvelle-Orléans.
No. 104 DE LA RUE DU CANAL.
DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL.
[illegible financial statement]

VENTES A L'ENCAN.
PAR VOORHIES, AUDLER & CO.
Vente à crédit.
[illegible]
PAR VOORHIES, AUDLER & CO.—E. A. AUDLER, encanteur.—[illegible]

PAR D. E. MORPHY.
Quincaillerie, Coutellerie, etc.
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.
La Dame MARGUERITE EMMA SCHILLER Veuve de E. SCHILLER vs W. J. McCULLOGH.
[illegible]
C. S. SAUVINET, shérif de la Paroisse d'Orléans.

ONZIÈME ETAT ANNUEL
—de la—
Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.
[illegible financial statement]
E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE.
[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Canal et Camp.
ONZIÈME ETAT ANNUEL, 1870.
[illegible financial statement]

VENTES A L'ENCAN.
PAR VINCENT & CO.
PAR VINCENT & CO,
Aujourd'hui MARDI, 17 octobre.
Marchandises Sèches Etrangères et Américaines.
—ET—
TAPIS INGRAIN, LAINE ET COTON.
17 oct.

PAR S. GUINAULT.
Vente positive d'une Forge, pour cause de dissolution de Société.
[illegible]

VACHERIE. VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, [illegible]

PAR G. DE FERIET
Vente positive de tout le contenu d'un établissement de charron et forgeron de premier ordre.
[illegible]

PAR O. VALETON.
O. VALETON,
ENCANTEUR,
No 14 rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magazine.
OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises, telles que: jambons, épaules, boeuf, porc, graisse, beurre, huile, morue, vins de toutes qualités, fromages, amidon, clous, riz, etc.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Sans Limite,
Pour cause de départ.
La belle résidence en briques formant l'angle des rues Remparts et Dumaine.
La position centrale, à proximité du quartier des affaires et l'emplacement, pour une résidence, n'est pas surpassée en ville.
[illegible]

VINGT-DEUXIÈME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.
[illegible financial statement]
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

LEON GODCHAUX vs JAMES MARKS.
SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—[illegible]
C. S. SAUVINET, shérif de la Paroisse d'Orléans.

David McCoard vs Beals & Miller.
Albert B. Beals & Samuel B. Miller.
CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]
C. S. SAUVINET, shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.
PAR HOFFMAN MARKS & CO
375 caisses Bottes et Souliers venant d'être débarqués.
[illegible]

PAR R. M. MONTGOMERY.
[illegible]

PAR M. BARNETT.
MAURICE BARNETT, Encanteur. [illegible]

LOUISVILLE SOUTHERN SUGAR MILLS.
(Moulins à Cannes à Sucre, du Sud, à Louisville.)
[illegible]
W. L. CUSHING.

EAGLE SUGAR MILLS.
[illegible]
W. L. CUSHING.

GRANDS MOULINS A CANNES A SUCRE DE STEDMAN.
[illegible]
W. L. CUSHING.

CHAUDIÈRES A SUCRE EN FER, DU TENNESSEE.
[illegible]
W. L. CUSHING.

EVAPORATEURS DU SUD, DE SCANTLIN.
[illegible]
W. L. CUSHING.

NOYES' EAGLE HORSE POWERS.
[illegible]
W. L. CUSHING.

PRESSES INGERSOLL, & EAGLE, A COTON.
[illegible]
W. L. CUSHING.

PRESSE A COTON, TOURNANTE, DE BROOKS.
GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.
[illegible]
MOSES GREENWOOD & SON,
WARREN, CRAWFORD & CO,
C. L. WALMSLEY & CO.,
IRBY, McDANIEL & CO.,
FRANCKE & DANNAEL,
CAMPBELL & STRONG,
CLAPP BROS. & CO.,
R. F. GOLSAN & CO.,
R. L. WALKER,
VIOLETT, BLACK & CO.,
BLOCK BROTHERS,
WRIGHT, ALLEN & CO.
[illegible]

MOULINS EAGLE A COTON
[illegible]

STEDMAN'S NEWELL COTTON SCREW
[illegible]
W. L. CUSHING.

MOULINS A GRD. DE STRAUB.
[illegible]
W. L. CUSHING.

Dépôt de Machines du Sud,
LANE & BODLEY.
[illegible]
W. L. CUSHING.